

Rapport annuel 2022

Commission Fonds en faveur de la formation professionnelle FFP

L'année dernière, la commission du Fonds FFP s'est réunie trois fois au total. Au total, la commission du fonds a approuvé des demandes pour un montant de CHF 472'380.

En 2022, le FFP a approuvé de nombreuses demandes qui profitent à l'ensemble des moniteurs de conduite. Parmi celles-ci, on peut citer le Mobility Forum organisé chaque année par L-drive Suisse, qui s'est tenu le 10 novembre 2022 sous le titre "Efficacité énergétique - entre euphorie électrique et pénuries d'approvisionnement" et qui a de nouveau été bien fréquenté. A cela s'est ajoutée en 2022 l'approbation de la poursuite de la campagne d'image pour les moniteurs de conduite et la formation professionnelle à la conduite.

Des informations détaillées peuvent être consultées sur le site <https://l-drive.ch/> sous "Formation professionnelle".

Au cours de l'exercice comptable 2022, 3'418 factures ont été envoyées à des moniteurs de conduite disposant d'une autorisation valable. Sur demande, 234 personnes ont été exemptées de l'obligation de cotiser. Environ 290 personnes n'ont pas versé la contribution au fonds et n'ont pas non plus déposé de demande d'exonération. Ces personnes ont reçu une décision de l'organisme responsable. Par la suite, la commission du fonds continue à s'efforcer d'obtenir le paiement de ces contributions impayées, si nécessaire en engageant des poursuites.

Comme les années précédentes, le plus gros travail du secrétariat a consisté à traiter les factures impayées des années de cotisation 2019-2021 et les demandes d'exonération des cotisations 2022, qui n'étaient malheureusement souvent pas suffisamment documentées. Pour les cotisations 2022, quelque 912 rappels de paiement ont été envoyés, soit nettement moins que l'année précédente. Je tiens ici à remercier chaleureusement notre secrétariat pour son travail précis et professionnel.

Comme chaque année, les comptes du fonds 2021 ont été contrôlés par le SBFJ en 2022. Comme l'exige le SBFJ, le capital du fonds est présenté ouvertement et n'est pas comptabilisé dans les réserves. Les contributions allouées aux projets sont délimitées par rapport au capital du fonds. Si celles-ci ne sont pas entièrement utilisées à la fin d'un projet, le montant restant est réinjecté dans le capital propre du fonds.

La commission du fonds a donc pu assumer ses tâches en 2022 conformément au règlement.

Enfin, vers la fin de l'année, une manifestation d'information sur le fonds en faveur de la formation professionnelle a pu être organisée dans le canton du Tessin et a attiré de nombreux participants. L'objectif était de présenter le sens et le but de la contribution annuelle du FFP ainsi que les demandes de prestations approuvées par la commission du fonds. Le FFP est en effet là pour accorder des prestations dans le domaine de la formation professionnelle supérieure et de la formation continue à des fins professionnelles pour l'ensemble de la branche, prestations dont peuvent profiter tous les moniteurs de conduite en Suisse.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Adam Ferrari,
Président Commission du Fonds FFP